

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf

Le vingt-huit mars à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2019.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. OLÉON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, M. BETHE André, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : M. GAUVIN Laurent à M. Tony DA SILVA, Mme MARQUIE Dominique à Mme CHALUS Jocelyne, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, Mme PAREDES Aldina à M. FERNANDES José, Mme GANNE Elisabeth à Mme PELESE Albane, Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLEON Maurice, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, M. DELIGNE Philippe à Mme PLANCHE Frédérique et M. BRESSOULALY Pierre à M. GUITTARD Pascal.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 20

procurations : 9

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

Contrats – Ester en justice – Concessions – Remboursements de sinistres

- ✓ N°DM2019-018 : contrat avec la Société VERNALIS pour le suivi, l'hébergement et la maintenance du site internet de la ville, pour une durée de 2 ans à compter du 15 janvier 2019.
- ✓ N°DM2019-019 : désignation de Monsieur le Directeur Général des Services, pour représenter la commune auprès du Tribunal d'Instance dans le cadre d'une assignation en bornage judiciaire.

- ✓ N°DM2019-020 : annulation et remplacement de la décision n°DM2019-017 en date du 17 janvier 2019. Nouveau contrat de cession avec l'Association LES ANGES AU PLAFOND, pour les représentations d'un spectacle les 5 et 6 février 2019.
- ✓ N°DM2019-022 : contrat de cession avec le CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CRÉTEIL ET DU VAL-DE-MARNE pour la représentation du spectacle « Boxe Boxe Brasil », le 4 avril 2019.
- ✓ N°DM2019-023 : vente d'une case au columbarium n°96 pour 30 ans.
- ✓ N°DM2019-024 : contrat de cession avec LA BATTERIE FANFARE « JEANNE D'ARC » pour l'animation du défilé du carnaval, à l'occasion de la fête du printemps le 6 avril 2019.
- ✓ N°DM2019-025 : avenant au contrat de cession avec l'Association VILCANOTA pour la représentation d'un spectacle le 13 février 2019.
- ✓ N°DM2019-026 : contrat d'engagement avec la Compagnie MORIQUENDI pour la représentation du spectacle « Le peuple de Moriquendi », le 6 avril 2019 et contrat de cession avec PHOENIX PRODUCTION, fixant les modalités du déroulement de la représentation.
- ✓ N°DM2019-027 : renouvellement d'une concession n°255-256 pour 30 ans.
- ✓ N°DM2019-028 : avenant au contrat de cession avec l'Association AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES, pour les représentations d'un spectacle les 5 et 6 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-029 : remboursement du sinistre survenu le 24 juillet 2017 concernant les dégradations des vestiaires à la Prade.
- ✓ N°DM2019-030 : remboursement du sinistre survenu le 26 novembre 2018 concernant un vol au Domaine de la Prade.
- ✓ N°DM2019-031 : convention de location d'un emplacement n°3 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 25 avril 2019.
- ✓ N°DM2019-032 : convention de location d'un emplacement n°13 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 2 mai 2019.
- ✓ N°DM2019-033 : contrat de location de chapiteaux avec la SARL ACE SOULEYRAS ET FILS, à l'occasion de la Fête de la Musique, du 22 au 23 juin 2019.
- ✓ N°DM2019-034 : convention de location d'un emplacement n°18 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 2 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-035 : contrat de cession avec LOOP PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Hailey Tuck Band » le 24 mai 2019.
- ✓ N°DM2019-036 : remboursement du sinistre survenu le 24 juillet 2017 au Domaine de la Prade.
- ✓ N°DM2019-037 : avenant n°2 au contrat de cession avec l'Association AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES pour les représentations du spectacle les 5 et 6 mars 2019, fixant les nouvelles modalités de ces représentations.
- ✓ N°DM2019-038 : contrat d'engagement avec l'Association FACIA FUSTA pour l'animation du défilé du carnaval et du parc Pierre-Montgroux à l'occasion du printemps de Cébazat le 6 avril 2019.
- ✓ N°DM2019-039 : contrat d'engagement avec la Société ART'VERNE, avec l'intervention de « La Fée Malou » pour une animation du forum des associations le 7 septembre 2019.
- ✓ N°DM2019-040 : contrat de cession avec LA CHAPELLE HARMONIQUE pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la manifestation « 2019 l'année du Bach » le 24 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-041 : contrat de cession avec l'Association 8.8 pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la manifestation « 2019 l'année du Bach » le 17 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-042 : convention de location d'un emplacement n°1 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 20 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-043 : contrat de cession avec la SARL ASTERIOS SPECTACLES pour les représentations du spectacle de Yannick Jaulin le 9 avril 2019.
- ✓ N°DM2019-044 : remboursement du sinistre survenu le 21 décembre 2018 au complexe sportif Jean-Marie-Bellime.
- ✓ N°DM2019-045 : convention de location d'un emplacement n°11 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 4 mars 2019.
- ✓ N°DM2019-046 : avenant à la convention de partenariat avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PUY-DE-DÔME pour organiser des séances de lecture auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans le cadre des activités du RAMPE.
- ✓ N°DM2019-047 : convention de location d'un emplacement n°4 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 12 avril 2019.

Marchés Publics

N° DM2019 - 021 : Marché travaux de réhabilitation et de construction d'une maison des associations et salle des fêtes au Domaine de La Prade - Attribution du lot n°2 « Ravalement de façades »

Dans le cadre de cette opération, un avis d'appel public à la concurrence avait été publié le 21 décembre 2017 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville, afin d'attribuer les 16 lots techniques du marché.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 26 janvier 2018 à 12h00, 37 entreprises avaient déposé 38 dossiers d'offres conformes.

Après analyse des dossiers par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, pilotée par le cabinet d'architecture ATELIER 4, au vu des critères suivants :

- ✓ Valeur technique et moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché dans les délais fixés – 40 %,
- ✓ Prix des prestations – 60 %.

En l'absence d'offres correspondantes, le lot n°2 « Ravalement de façades » avait été déclaré infructueux et les autres lots avaient été attribués le 19 février 2018 aux entreprises suivantes :

N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	Démolition Gros œuvre	REOLON	786 951,62 €
2	Ravalement de façades	Aucune offre - infructueux	
3	Charpente métallique Serrurerie	S3P	114 049,64 €
4	Etanchéité	Dômes Etanch'	125 000,00 €
5	Menuiseries extérieures alu	POL AGRET	159 500,00 €
6	Menuiseries intérieures	LE TELLIER	229 290,37 €
7	Cloisons sèches isolation peinture	PEGEON Fils	140 000,00 €
8	Faux plafonds	SADIRA	27 073,00 €
9	Carrelage faïence	CM GIRARD	85 801,83 €
10	Sols souples	Auvergne Solemur	21 100,00 €
11	Chauffage plomb. sanit. ventilation	Eiffage Energie	249 417,83 €
12	Electricité courants f&f alarme	GF3E	258 530,90 €
13	Ascenseur	Auvergne Ascenseur	19 980,00 €
14	Equipements de cuisine-bar	GC2M	47 739,00 €
15	Désamiantage	SADOURNY	11 250,00 €
16	VRD aménagements extérieurs	COLAS RAA	250 000,00 €
		TOTAL	2 525 684,19 €

Une seconde consultation concernant le lot n°2 a été lancée le 30 octobre 2018, avec une date limite de remise des offres fixée au 23 novembre 2018 à 12h00.

Aucune offre n'ayant été déposée à cette date, la consultation des prestataires potentiels a été prolongée et effectuée par courriel, à l'attention des entreprises suivantes : AFI 63, Enduit Plus 63 et KESER GAZI.

A la nouvelle date limite de réception des offres, fixée au 7 décembre 2018 à 12h00, 2 entreprises ont transmis une offre : Enduit Plus 63 et KESER GAZI.

Après analyse des différents éléments par l'équipe de maîtrise d'œuvre, au vu des critères initiaux du marché, le marché du lot n°2 « Ravalement de façades » a été attribué à l'entreprise KESER GAZI, pour un montant de 35 346,80 € HT.

Le marché a été notifié le 6 février 2019.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Renforts 2019 : Besoins saisonniers -Accroissements Temporaires d'Activités**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein du service Enfance-Jeunesse des postes de contractuels.

URBANISME / TRAVAUX

❖ **SIEG – Convention de financement Travaux d'éclairage public : ZAC des trois fées Tranche 2 – Phase 2**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les travaux d'éclairage de la ZAC des trois fées Tranche 2 – Phase 2 (Charvance) et a fixé la participation de la Commune au financement des dépenses à 23 403,84 €.

❖ **SIEG – Convention de financement Travaux d'éclairage public : opération d'alimentation Haute Tension/Basse Tension de la ZAC des trois fées**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les travaux d'extension d'alimentation Haute Tension et Basse Tension de la ZAC des trois fées (Charvance) et a fixé la participation de la Commune au financement des dépenses à 5 350 €.

❖ **SIEG – Convention de financement Travaux d'éclairage public : parc de la Prade et Salle des Fêtes/Maison des Associations (mise en œuvre du matériel)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les travaux d'éclairage public et de mise en lumière du parc de la Prade et des projets de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations concernant la mise en œuvre du matériel et a fixé la participation de la Commune au financement des dépenses à 110 701,92 €.

PATRIMOINE

❖ **Convention de mise à disposition de locaux situés 9-11 rue Jean Jaurès avec l'EPF-Smaf Auvergne**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à la convention de mise à disposition de locaux avec l'EPF-Smaf Auvergne pour des locaux sis 9-11 rue Jean Jaurès.

❖ **Convention de mise à disposition du gymnase Jean-Zay dans le cadre d'un évènement caritatif au profit du Téléthon**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à la mise à disposition gratuite du gymnase Jean-Zay pour la réalisation d'un évènement caritatif au profit du Téléthon, le 11 mai 2019.

CULTURE

❖ **Convention de mécénat avec la Fondation d'entreprise Michelin relative à la saison culturelle et au festival « Sémaphore en chanson »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 28 voix pour et 1 abstention (Mme Corinne ACHERIAUX) a donné un avis favorable au partenariat financier avec la Fondation d'Entreprise MICHELIN et ses modalités pour un montant total de 75 000 € sur la période 2019-2021.

FINANCES

❖ **Créances éteintes**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'admettre la somme de 92 € en créances éteintes.

❖ **Tarifs municipaux : Domaine de la Prade et assujettissement à la TVA**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le nouveau dispositif tarifaire concernant le Domaine de la Prade applicable à compter du 1^{er} avril 2019 et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec chaque utilisateur une convention de location.

❖ **Tarifs municipaux : Sémaphore locations de salles et assujettissement à la TVA**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le nouveau dispositif tarifaire concernant les locations de salles de Sémaphore applicable à compter du 1^{er} avril 2019 et a autorisé Monsieur le Maire à modifier, en adéquation avec ce dispositif tarifaire, les règlements de location de salles du Sémaphore et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec chaque utilisateur une convention de location.

❖ **Subventions au titre de l'année 2019**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder au titre de l'année 2019, les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-annexé, étant précisé que pour :

- l'Amicale Laïque : M. NEUVY Flavien ne prend pas part au vote,
- Cébazat Animations : M. NEUVY Flavien et Mme AMEIL Pascale ne prennent pas part au vote,
- Comité de Jumelage : Mme CHALUS Jocelyne ne prend pas part au vote,
- Cébaz'Tempo : M. BRESSOULALY Pierre ne prend pas part au vote,
- Cébazat Mémoire et Patrimoine : M. DELIGNE Philippe et Mme PLANCHE Frédérique ne prennent pas part au vote.
- Modélisme Nautique Cébazaire : M. DELIGNE Philippe ne prend pas part au vote.

Budget Primitif 2019 - Subventions

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	EXCEPTIONNELLE
Amicale des Motards Cébazat	500 €		100 €
ACEDAC Course Cycliste Vallée du Bédat			2 357 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €		
Amicale Laïque	11 000 €		
Amicale Laïque (Volley)	10 000 €		
Anciens Combattants UNC	211 €		
Amicale Anciens Combattants et Amis de Cébazat	211 €		200 €
APE Jules Ferry Cébazat	500 €		
ASM Omnisports			500 €
Association l'Espoir	356 €		
AVF Accueil	430 €		240 €
CAVA	320 €		740 €
Cébazat Activités Loisirs (CAL)	432 €		
Cébazat Animations	18 090 €		
Cébazat Commerce Artisanat	1 000 €		1 000 €
Cébazat Judo	300 €		500 €
Cébazat Mémoire et Patrimoine	500 €		
Cébazat Sports	8 700 €		
Cébazat Sports foot féminin	4 100 €		
Cébazat Tennis Club	1 000 €		240 €
CébazTempo	350 €		
Club Regain	1 072 €		
C'Ma Chanson (BS)	1 000 €		1 000 €
Comité Départemental Prix Résistance et Déportation	150 €		
Comité de Jumelage	520 €		3 000 €
Comité Social du Personnel Communal	5 000 €		
Don de sang bénévole	340 €		110 €
Donneurs de Voix (bibliothèques sonores)	300 €		
Ensemble Cébazat	302 €		
Espace et Course			1 106 €
Jardin Botanique Auvergne	2 000 €		
Les Petits Cébazous	302 €		
Les Uns Parfaits	533 €		
Modélisme Nautique Cébazaire	215 €		
PEP Clermont-Ferrand	109 €		
Pétanque de Cébazat	178 €		
Société de chasse Saint Hubert Club de Cébazat	323 €		
Société de pêche AAPPMA Vallée du Bédat	573 €		240 €
Un espoir pour tous	302 €		
Les Crânes Verts projet de court-métrage			500 €
Dispositif subvention ravalements façades (chap 204)		3 000 €	
PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES	4 453 €		
Orchestre à l'école			1 000 €
CCAS Cébazat (compte 657362)	80 000 €		
	157 172 €	3 000 €	12 833 €
Total chap 65	170 005 €		

❖ **Participation communale au fonctionnement de l'école privée Sainte-Cécile pour l'année 2019**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer, pour 2019, la participation de la Ville à l'école Sainte-Cécile à 665,89 € par élève de Cébazat fréquentant les classes élémentaires.

❖ **Prime annuelle du personnel 2019**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer à 1 220,33 € bruts le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2019.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. OLÉON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, M. BETHE André, M. ROZIER Daniel, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHERIAUX Corinne, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : M. GAUVIN Laurent à M. Tony DA SILVA, Mme MARQUIE Dominique à Mme CHALUS Jocelyne, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, Mme PAREDES Aldina à M. FERNANDES José, Mme GANNE Elisabeth à Mme PELESE Albane, Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLEON Maurice, M. DISSARD Andréa à Mme LAVAUD Sylviane, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, M. DELIGNE Philippe à Mme PLANCHE Frédérique et M. BRESSOULALY Pierre à M. GUITTARD Pascal.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CHALUS Jocelyne

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 19

procurations : 10

votants : 29

absent : 0

❖ **Taux d'imposition locales 2019**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2019, les taux d'imposition locales ainsi qu'il suit :
Taxe d'habitation : 16,84 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 106,77 %.

❖ **Budget Primitif 2019**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ACHERIAUX Corinne, Mme PLANCHE Frédérique, et par procuration M. DELIGNE Philippe et M. BRESSOULALY Pierre), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 9 810 644,66 € et en section d'investissement à 4 940 964,35 €.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **SEMERAP : modification des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à la modification des statuts de la SEMERAP.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.